



Traité Guittin

Michna 6 - Chapitre 7

הרי זה גיטיך, על מנת שתשמשי את אבא, ועל מנת שתניקי את בני כמה היא מניקתו, שתי שנים; רבי יהודה אומר, שמונה עשר חודש. מת הבן, או שמת האב הרי זה גט. על מנת שתשמשי את אבא שתי שנים, ועל מנת שתניקי את בני שתי שנים מת הבן, או שאמר האב אי אפשרי שתשמשני שלא בהקפדה אינו גט. רבן שמעון בן גמליאל אומר, בזה גט; כלל אמר רבן שמעון בן גמליאל, כל עכבה שאינה הימנה, הרי זה גט.

Si quelqu'un dit : « Voici ton acte de divorce à condition que tu serves mon père » ou « A condition que tu allaites mon fils » quelle est la durée de l'allaitement ? Deux ans. Rabbi Yehouda dit : « Dix-huit mois ». Si le fils meurt ou si le père meurt, l'acte de divorce à condition que tu serves mon père pendant deux ans » ou « A condition que tu allaites mon fils pendant deux ans » Si le fils meurt ou si le père meurt ou si le père dit sans avoir été irrité par elle : « Je ne veux pas qu'elle me serve » l'acte de divorce est sans valeur. Rabban Chimon ben Gamliel dit la règle : « Dans tous les cas où l'obstacle ne vient pas d'elle, l'acte de divorce est valable ».



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions